

———— Fédération Nationale ————
des Cercles de Coopérateurs révolutionnaires

G. MARRANE

La Coopération révolutionnaire



Prix : 0 fr. 60

———— En vente à la ————
LIBRAIRIE DE L'HUMANITÉ
120, Rue Lafayette, PARIS
———— 1925 ————

———— Fédération Nationale ————
des Cercles de Coopérateurs révolutionnaires

G. MARRANE

La Coopération révolutionnaire



———— En vente à la ————
LIBRAIRIE DE L'HUMANITÉ
120, Rue Lafayette, PARIS
———— 1925 ————

La Coopération révolutionnaire

I

Origine de la Coopération

C'est en 1844, à Rochdale (Angleterre) que fut créée la première coopérative de consommation.

A la suite d'une grève infructueuse, 28 ouvriers tisserands de cette localité décidèrent de se grouper, d'acheter en commun des denrées de première nécessité (pommes de terre, charbon, etc.), et de se les répartir, tout profit commercial étant éliminé.

Pour réunir un capital suffisant à la réalisation de leur projet, ils s'imposèrent une cotisation hebdomadaire d'abord de 0 fr. 20, puis de 0 fr. 30. Le nombre des cotisants augmenta.

Avec 700 francs réunis sou à sou, ils louèrent un local et firent venir des marchandises. Au bout d'une année ils eurent du bénéfice.

Qu'allaient-ils faire de ce bénéfice? Ils décidèrent de le ristourner aux sociétaires en fin d'année, au prorata des achats effectués par chacun d'eux.

C'est la formule principe de la coopération. Pas d'intérêt au capital actions, mais bénéfice réparti entre les sociétaires, au prorata de la consom-

mation annuelle. C'est la ristourne des trop-perçus sur les marchandises écoulées.

Les coopératives sont donc nées à la suite de conflits entre patrons et ouvriers, quand les prolétaires ont voulu se défendre contre la spéculation et la vie chère et s'émanciper du bénéfice commercial capitaliste.

II

Extension et Transformation du mouvement coopératif

L'exemple des pionniers de Rochdale donna naissance à un mouvement assez large de création de coopératives, en Angleterre, en Allemagne et en France.

La plupart du temps, la création de ces coopératives tout comme la première, s'opérait à la suite d'un conflit entre les ouvriers et les patrons. Il n'est pas exagéré de dire que sur cent coopératives, quatre-vingt-dix-neuf furent créées par des ouvriers. L'espoir que donnaient ces coopératives, créait chez les travailleurs un grand enthousiasme et un gros effort de travail. Constituées avec rien ou presque, certaines de ces coopératives réussirent à atteindre un développement important. Mais l'application du principe de la ristourne avait comme conséquence de distribuer chaque année la plus grande partie des bénéfices réalisés. Cette méthode gêna dans l'ensemble le développement de ces coopératives. La concentration capitaliste qui s'est accentuée à la fin du XIX^e siècle est devenue par la création des sociétés à succursales multiples, une concu-

rente dangereuse pour toutes ces petites coopératives isolées les unes des autres. Il en résulta la disparition d'un très grand nombre d'entre elles et pour arriver à se défendre, le congrès de la fédération nationale des coopératives de consommation adopta en 1913 (congrès de Reims) le principe de la fusion entre elles. La guerre de 1914 qui priva un très grand nombre d'entre elles de leurs administrateurs accentua le mouvement de fusion qui trouvait au début une certaine résistance dans les Conseils d'Administration ouvriers qui tenaient à l'indépendance de leurs petites coopératives.

La création de l'Union des Coopérateurs dans la région parisienne, qui fut la première grande coopérative de développement et qui bénéficia d'ailleurs à sa création du concours à la fois des services publics et d'une grosse société capitaliste, la Société Maggi, atteignit de ce fait un développement important et très rapide. Elle devint par la suite, par sa fusion avec l'Union des Coopérateurs Parisiens, Société de fusion de la Région Parisienne, la plus grande coopérative de France et la plus importante société de fusion.

L'expérience ainsi tentée dans la Région Parisienne fut utilisée par les dirigeants de la F. N. C. C. et, dans toutes les régions provinciales où il existait un certain nombre de coopératives prospères, celles-ci fusionnèrent avec les coopératives voisines et devinrent à leur tour, à l'image de l'Union des Coopérateurs de Paris, des sociétés de développement.

Quand ces sociétés furent bien administrées et surtout quand elles n'eurent pas à lutter dans leur région contre les grandes firmes capitalistes, elles atteignirent rapidement un développement commercial important.

C'est ainsi que l'Union des Coopérateurs de Lorraine a dépassé, cette année, par le chiffre d'affaires réalisé, l'Union des Coopérateurs de Paris.

Du point de vue technique, il est incontestable que cette orientation commerciale des coopératives était indispensable pour concurrencer le commerce capitaliste. La forme commerciale ancienne des petites coopératives ne permet pas la concurrence contre les firmes capitalistes d'alimentation. De même qu'un petit épicier, si compétent et si courageux soit-il, ne peut pas tenir en face d'une firme comme Potin ou Damoy, de même qu'un petit mercier ne peut pas tenir devant des magasins comme le Louvre, le Printemps ou le Bon Marché, aucune petite coopérative isolée ne peut tenir contre une firme capitaliste à succursales multiples.

Il est bon de noter que le développement de ces grosses firmes capitalistes s'est très accru depuis la guerre. Il n'y a pas maintenant une petite ville de province qui n'ait une succursale de Potin, Damoy, des Magasins Réunis, des Dames de France ou autres firmes dans le même genre.

III

Les Conséquences morales

Si du point de vue technique cette transformation du mouvement coopératif était indispensable, il convient de rechercher les résultats obtenus au point de vue social.

Les ouvriers qui avaient confiance en eux-mêmes pour administrer les petites coopératives, manquèrent au contraire de confiance pour

diriger ces grandes firmes d'alimentation que devenaient les coopératives de fusion. Ils firent confiance à d'anciens commerçants, à des petits bourgeois ou à de bons orateurs, pour diriger ces coopératives de fusion ou de développement. Ceux-ci, pour échapper au contrôle des travailleurs établirent des statuts ou des règlements intérieurs qui ne laissent plus aux militants ouvriers coopérateurs que le droit de s'occuper de propagande et d'œuvres de solidarité. Alors que dans le passé, au moins chaque semaine, quand ce n'était pas chaque soir, les militants ouvriers venaient à la coopérative s'inquiéter des difficultés rencontrées pour faire vivre leur œuvre commune, les dirigeants prirent des dispositions pour que les militants coopérateurs ne puissent plus intervenir qu'une fois par an à l'Assemblée Générale.

Le contrôle gêne tellement certains dirigeants de coopératives qu'il y a déjà des exemples de sociétés ou, en violation même de la loi, on a supprimé cette assemblée annuelle pour la reporter à l'année suivante.

Comme, d'autre part, les grandes coopératives de fusion groupaient par dizaines de milliers des sociétaires, les assemblées générales furent pré-édées d'assemblées par sections. Ce moyen permettait d'émietter les militants et d'enrayer la participation et la protestation des coopérateurs mécontents. Mais ceci leur parut encore insuffisant et pour mieux anéantir toute participation et toute protestation, sous prétexte d'obtenir le quorum, ils envoyèrent au domicile de chaque sociétaire des pouvoirs en blanc qu'ils n'utilisèrent pas seulement pour obtenir le quorum, mais pour mettre en minorité les sociétaires présents aux assemblées générales de sections.

L'on vit dans certains endroits ce spectacle :

dans une réunion où il y avait cinquante ou cent présents, deux ou trois des amis du Conseil d'Administration, porteurs de pouvoirs dont la plupart avaient été récoltés par les gérants de succursales qui touchaient à cet effet une prime par chaque pouvoir, imposer leur volonté à la presque unanimité de l'Assemblée.

Ils se sont donc assurés, à une petite poignée de sociétaires dirigeants et employés, la direction absolue de ces coopératives à succursales multiples. Alors que dans le passé toutes les petites coopératives avaient été surtout constituées pour appuyer les travailleurs dans leurs revendications et dans leur lutte contre le capital, grâce aux procédés en usage dans les grandes coopératives, les dirigeants se sont au contraire engagés dans la voie de la collaboration avec le gouvernement et même avec quelques firmes capitalistes et ont cessé tout appui au prolétariat et aux organisations ouvrières.

IV

La Théorie coopératiste

Néanmoins la classe ouvrière reste inévitablement la clientèle sur laquelle les dirigeants ont besoin de s'appuyer pour développer ces grosses coopératives. Pour essayer de garder cette clientèle, tout en appliquant les procédés ci-dessus, ils se sont efforcés de justifier leur attitude en établissant une théorie coopératiste. L'un des secrétaires de la F. N. C. C. a publié un livre en 1920 dans lequel il développe cette théorie :

« Les coopératistes reconnaissent qu'il y a un problème social; que les capitalistes ont déposés les producteurs de leurs outils de travail et de leur production; que pour résoudre ce problème il faut supprimer le régime de propriété individuelle sur lequel repose le capitalisme. Ils rejettent toute la responsabilité du désordre social sur le principe de l'organisation de la production pour le profit et ils veulent y substituer le régime de l'organisation de la production pour la satisfaction des besoins. Dans le régime présent quand un capitaliste, quand un commerçant, monte une industrie ou un commerce, il ne le fait pas pour rendre service aux acheteurs et aux consommateurs, mais uniquement pour réaliser des bénéfices, pour toucher des dividendes. Le régime coopératif organiserait la production et la répartition de cette production pour satisfaire les besoins des consommateurs.

« Ils considèrent que le développement de la coopération peut suffire à réaliser la substitution du régime de propriété collective au régime de propriété individuelle.

« Ils prétendent par conséquent qu'il n'y a pas du tout besoin de faire la révolution. La coopération à elle seule suffira à éliminer et à détruire le régime capitaliste.

« Si tous les consommateurs d'une commune ou d'un quartier décidaient de ne plus acheter qu'à la coopérative, tous les petits commerçants seraient immédiatement contraints de fermer boutique, faute d'acheteurs. Ce serait donc la suppression du petit commerce. Par voie d'extension, si tous les habitants d'une ville comme Paris prenaient la même décision, ce n'est pas seulement le commerce de détail qui se trouverait écarté mais également le commerce de demi-gros

et de gros. Enfin, si tous les habitants d'un même pays prenaient cette décision, c'est la disparition totale de tous les intermédiaires et de tous les mercantis.

« Les consommateurs ainsi organisés connaîtraient exactement la statistique de leurs besoins aussi bien en denrées alimentaires qu'en objets manufacturés, vêtements, chaussures, outillage, etc..... Connaissant eux-mêmes leurs besoins ils pourraient en organiser la production non pas pour obtenir un bénéfice mais pour en organiser la répartition. Organisant eux-mêmes leur production les grandes usines qui, à l'heure présente, fonctionnent pour le profit de leurs possédants, manqueraient à leur tour de clientèle et seraient condamnées à fermer et à passer sous la direction du mouvement coopératif. »

Par la réalisation de cette hypothèse qui paraît logique mais qui est par trop simpliste, le régime capitaliste aurait fait place au régime coopératif.

V

La Neutralité coopérative

Mais, pour réaliser cette hypothèse, il faut que la coopération attire tous les consommateurs et que par conséquent elle observe sur toutes les questions de nature à les diviser, politique, religieuse, corporative, la plus stricte neutralité.

Comme les dirigeants coopératifs actuels prétendent servir l'intérêt de tous les consommateurs, ils s'efforcent d'attirer dans les coopératives tous les acheteurs sans aucune distinction sociale. C'est dire qu'ils ne veulent faire aucune

différence entre l'ouvrier, le commerçant et le patron. Ceci, c'est leur affirmation. Mais pratiquement, ils opèrent tout à fait différemment. Non seulement ils ne sont pas neutres, mais ils apportent leur concours au gouvernement capitaliste pour rechercher dans le cadre du régime de propriété individuelle les meilleurs moyens de le rendre supportable aux exploités. Mais ils ne croient pas du tout eux-mêmes à la possibilité de réalisation de leur thèse coopératiste. C'est pourquoi ils préfèrent être en relations amicales avec les exploités qu'avec les exploités. A l'abri de cette thèse ils ne se bornent pas seulement à collaborer avec le gouvernement capitaliste et même avec certaines firmes mais ils prennent, quand l'occasion se présente, nettement parti contre les travailleurs.

C'est ainsi qu'au sein de l'organisation coopérative ils écartent systématiquement de toutes les fonctions importantes les éléments prolétaires révolutionnaires et ils n'hésitent pas même à les exclure quand ils pensent que ceux-ci peuvent arriver à acquérir une certaine influence. Ils appuient d'ailleurs dans les organisations de classe du prolétariat la tactique de scission et de division qui affaiblit la classe ouvrière dans sa lutte contre ses exploités. Une telle attitude est évidemment contraire à ce qu'ils appellent eux-mêmes la neutralité coopérative.

Si l'exposé de la théorie coopératiste peut donner aux coopérateurs peu au courant des questions sociales, l'impression que son application donne en effet les moyens maximum de développer la coopération de consommation, la vérité est tout autre. En effet, la coopération n'est pas en régime capitaliste, à l'abri des crises économiques, et son meilleur appui dans ces crises c'est évidemment la classe ouvrière. Or,

l'attitude des dirigeants du mouvement coopératif produit cette conséquence d'éloigner les éléments les plus actifs de la classe ouvrière. Ainsi, loin de faciliter le développement de la coopération cette attitude contribue à l'affaiblir.

VI

La Coopération de Classe

L'intérêt du mouvement coopératif et de la classe ouvrière est donc de lutter contre cette théorie coopératiste qui leur est néfaste. La coopération de consommation est un organisme créé par les ouvriers pour la défense de leurs intérêts contre l'exploitation capitaliste à ses différents degrés. Ce n'est pas seulement après la disparition du régime capitaliste qu'elle doit rendre service à la classe ouvrière. Dès maintenant elle doit, dans toutes les occasions, servir les intérêts des travailleurs coopérateurs contre leurs exploiteurs et contre le régime capitaliste.

Les coopératives doivent donc pouvoir être utilisées uniquement dans ce but : appuyer les travailleurs dans leurs efforts pour la suppression du régime capitaliste qui crée inévitablement le désordre économique et pour instaurer une société où la production sera organisée uniquement pour satisfaire les besoins des consommateurs. Il convient d'examiner les services que peut rendre l'organisation coopérative dans les différentes phases de la lutte contre le régime capitaliste.

VII

Avant la Révolution

Les coopératives dans le régime capitaliste doivent être utilisées :

1° Pour vendre des denrées aux travailleurs dans les meilleures conditions de prix et de qualité et aider ainsi à limiter les exigences des spéculateurs et des mercantis ;

2° Elle doit permettre de former des administrateurs ouvriers et ouvrières. Ceux-ci sont en effet tenus à l'écart de toute instruction théorique et pratique qui leur permette de faire valoir leurs aptitudes pour la direction d'entreprises importantes. Pour la gestion de ces entreprises, soit pour la production, soit pour la répartition des produits, la bourgeoisie réserve en effet pour les siens le monopole de la préparation et de la formation des futurs ingénieurs et administrateurs.

L'expérience que les travailleurs auront acquise à la direction des coopératives leur permettra dès la prise du pouvoir de jouer un rôle important pour le ravitaillement de la population au moment où les bourgeois placés à la direction des grandes entreprises feront tout leur possible pour saboter la révolution.

3° Dans toutes les luttes du prolétariat, apporter l'appui de la coopérative par toutes sortes de moyens : secours au grévistes, distribution gratuite de denrées, prêts aux organisations ouvrières, etc...

4° Avec les bénéfiques, organisation de la propagande de classe, création de maisons du peuple, de bibliothèques, instauration de cours, organisation de groupes de pupilles, de groupes sportifs, artistiques, etc...

Pendant la Révolution

Dès que la lutte est commencée pour la prise du pouvoir, tous les éléments de la bourgeoisie placés à la tête des grands organismes de production et de répartition luttent par tous les moyens contre les ouvriers révolutionnaires. Un de ces moyens c'est de saboter et d'empêcher tout ravitaillement afin de dresser tous les éléments neutres ou passifs contre le prolétariat. Donc, dès ce moment la classe ouvrière ne peut compter que sur elle pour assurer le ravitaillement.

Beaucoup de révolutionnaires se disent que l'initiative prolétarienne saura faire face aux tâches les plus urgentes. Evidemment il faudra faire à cet instant preuve de beaucoup d'initiative et de décision et il est impossible de prévoir à l'avance exactement comment se présenteront les problèmes à résoudre. Il est pourtant bien clair que ceux qui nous rendront le plus de services dans la question du ravitaillement ce sont les camarades qui, déjà avant la lutte, auront acquis une certaine expérience sur cette question et en premier lieu les administrateurs de coopératives dévoués à la cause révolutionnaire.

C'est pourquoi dès maintenant les coopérateurs doivent s'efforcer de placer à la direction de ces organisations des militants révolutionnaires en qui ils ont toute confiance, car mieux nous serons préparés pour assurer cette chose difficile : le ravitaillement normal, plus nous aurons de chances de bien résoudre les difficultés. Certains faits nous ont montré que les réformistes placés à l'heure actuelle à la tête des organisations

coopératives françaises ne seront pas neutres dans la bataille révolutionnaire, mais qu'ils seront délibérément contre le prolétariat en lutte. L'exemple de la Révolution Russe est très instructif à cet égard. En mars 1917 les coopératives jouaient un rôle considérable en assurant le ravitaillement. Mais dès la prise du pouvoir par les Bolcheviks en octobre 1917 les dirigeants coopératifs russes qui étaient en grande majorité des réformistes, s'efforcèrent d'utiliser les coopératives pour lutter contre les bolcheviks triomphants.

Pendant que les capitalistes de tous les pays s'efforçaient d'abattre par tous les moyens le Gouvernement ouvrier et paysan de la Russie, les dirigeants réformistes des coopératives œuvraient dans le même sens. La preuve la plus formelle de cette attitude, on la trouve dans ce fait qu'en 1920, Clemenceau, qui était à cette époque le plus acharné pour abattre le Gouvernement des Soviets, a offert publiquement de ravitailler la Russie par l'intermédiaire des coopératives réformistes, à la condition qu'il n'y ait aucun contrôle du Gouvernement des Soviets. Il est évident qu'il n'avait pas du tout l'intention d'assurer, même au moyen des coopératives, le ravitaillement de la Russie. Mais il utilisa ce subterfuge pour démontrer aux ouvriers et paysans russes qui souffraient de la famine qu'il leur suffisait, pour mettre un terme à leurs maux, de renverser le Gouvernement des Soviets.

Cette manœuvre ne donna heureusement aucun résultat mais elle constitue la preuve que les éléments impérialistes les plus réactionnaires qui ne manifestent dans leur pays aucune sympathie pour les coopératives, s'étaient découvert subitement des sentiments bienveillants en faveur des coopératives russes pour la seule raison

qu'elles menaient une action contre-révolutionnaire.

Il est donc indispensable, si l'on veut compter sur le concours des coopératives au moment de la lutte révolutionnaire, qu'elles soient dirigées par des éléments nettement acquis à la cause prolétarienne. C'est donc une des tâches des travailleurs au sein des coopératives de placer à leur direction des éléments sûrs, acceptant un contrôle étroit et constant des organisations révolutionnaires.

IX

Après la Révolution

Pour passer du régime capitaliste à la réalisation du régime communiste il y aura une période transitoire assez longue pendant laquelle on formera la génération, débarrassée de l'égoïsme individuel et qui comprendra bien que la production et la répartition organisées méthodiquement doivent donner à chaque individualité le maximum de bien-être.

Mais avant d'arriver à la réalisation de cette conception il y aura un processus de développement économique pendant lequel on utilisera encore les moyens de production et de répartition individuels. Il y aura encore pendant longtemps de petits industriels, de petits artisans, de petits commerçants et des paysans exploitant eux-mêmes.

Dans l'orientation de cette petite production individuelle vers l'organisation de la production collective, le mouvement coopératif doit jouer un rôle important.

L'extension du mouvement coopératif doit servir de démonstration pratique en établissant les avantages que procure l'organisation collective.

Quand les paysans attachés à cultiver avec les moyens réduits qui ne donnent qu'un rendement médiocre pour de gros efforts, auront constaté qu'en unissant leurs efforts, dans une coopérative, ils peuvent disposer de moyens mécaniques qui leur permettent de travailler moins et d'obtenir davantage, cette démonstration fera plus pour les amener à comprendre l'organisation collective que tous les discours.

Ce qui est vrai pour la paysannerie l'est également pour la petite industrie et le petit commerce.

Le succès de la révolution repose sur le prolétariat des villes mais, pour asseoir définitivement les conquêtes du prolétariat et réaliser la société communiste, il faut gagner tous les éléments des campagnes.

La coopération par son développement doit servir de lien entre les ouvriers et les paysans et leur démontrer qu'ils n'ont pas besoin d'autres intermédiaires pour l'échange des produits dont ils ont respectivement besoin.

Et nous trouvons encore la preuve de la nécessité de l'organisation coopérative dans l'expérience de la Révolution Russe. « Le Gouvernement des Soviets a fait depuis que la situation politique s'est améliorée un gros effort pour le développement de l'organisation coopérative et il a obtenu d'ailleurs dans ce domaine des résultats considérables qui n'ont été obtenus dans aucun autre pays. » (Gide).

Si donc on peut dire que dans la préparation de la société communiste l'organisation coopérative joue un rôle considérable, d'autre part

l'organisation coopérative ne trouve ses facultés maxima de développement qu'après la prise du pouvoir par le prolétariat. Pour donner à la coopération les possibilités de développement maximum, tous les coopérateurs doivent donc comprendre que leurs efforts doivent être dirigés vers la conquête du pouvoir. Pour bien servir l'intérêt de la coopération, on doit donc toujours chercher à lier son action avec celle des organisations en lutte pour l'amélioration du sort des travailleurs.

X

L'Organisation des Coopérateurs révolutionnaires

Pour la propagation de leur théorie les coopérateurs réformistes sont puissamment organisés et, comme il a été démontré dans les chapitres précédents, ils ne reculent pas devant l'emploi des plus mauvais procédés pour maintenir leur domination contre l'intérêt des coopératives et des coopérateurs au mépris de la volonté de la majorité.

Ils disposent pour leur propagande des moyens considérables que donne la direction des grosses coopératives (caisses de propagande, locaux, automobiles, journaux coopératifs, etc...) Au contraire, les coopérateurs révolutionnaires, jusqu'à ces dernières années, n'étaient pas du tout organisés. Il en est autrement aujourd'hui. Ils ont organisé leur forces déjà importantes puisqu'ils mettent en échec dans la région parisienne les potentats de la coopération soi-disant neutre. D'autre part ils organisent et mènent

méthodiquement la propagande pour les principes de la coopération de classe. Ils se sont groupés au sein de la Fédération Nationale des Cercles de Coopérateurs révolutionnaires qu'ils ont constituée en avril 1925.

Cette Fédération groupe tous les Cercles de Coopérateurs révolutionnaires de toutes les régions. Pour éviter toute confusion il est nécessaire d'indiquer que les Cercles de Coopérateurs réformistes ont été constitués par les dirigeants coopérateurs pour canaliser l'activité des militants et, limitant leur activité à des œuvres sociales dont l'intérêt était secondaire, leur enlever le contrôle de l'organisation commerciale. Ils ont établi afin de maintenir de la façon la plus étroite leur hégémonie sur ces Cercles, un règlement qui pose des conditions telles pour l'admission des membres, que le recrutement est inévitablement très réduit. De plus les membres de ces cercles sont soumis à une discipline qui leur interdit de poser devant les réunions générales de coopérateurs des questions sur lesquelles ils ont été battus au sein du Cercle. Les coopérateurs démocrates imposent par cet organisme leur dictature aux travailleurs coopérateurs.

Les coopérateurs révolutionnaires ne posent pas d'autres conditions pour l'admission dans les Cercles que l'acceptation du principe de la coopération utilisée en faveur de la classe ouvrière.

Le but de ce groupement n'est donc pas de limiter le recrutement mais au contraire d'attirer dans le sein des Cercles toute la masse des coopérateurs et des coopératrices. Dans ces Cercles de Coopérateurs toutes les questions sont étudiées qu'elles soient commerciales, administratives ou politiques. On habitue ainsi les

coopérateurs collaborant dans ces Cercles à comprendre les difficultés rencontrées chaque jour dans la gestion des coopératives, et à rechercher les solutions pour les surmonter. On crée, autour de la coopérative, un courant de dévouement qui s'explique par ce fait que les coopérateurs comprennent bien que c'est leur organisation et non pas seulement celle d'une poignée de dirigeants.

XI

La Théorie du juste prix

Dans la propagande menée par les Cercles de Coopérateurs révolutionnaires, il convient aussi de combattre la théorie que les coopératives doivent vendre au juste prix, c'est-à-dire au prix normal vendu par les commerçants privés. Ce prix normal est établi par l'addition au prix d'achat, des frais généraux et d'un léger bénéfice. Cette conception est d'ailleurs liée au principe de la ristourne qui fait que l'on répartit en fin d'année la presque totalité des bénéfices obtenus. La vente au prix du commerce rend impossible le développement rapide de la coopérative parce que celle-ci vendant le même prix que les commerçants il est très difficile de faire comprendre aux acheteurs l'intérêt immédiat qui devrait les attirer à la coopérative. D'autre part la répartition des bénéfices ne permet pas l'extension commerciale, la plupart des coopératives ne disposant presque jamais de capitaux suffisants à leur marche normale. Les firmes capitalistes d'alimentation disposent toujours au contraire de capitaux considérables.

Pour rendre service à la classe ouvrière les coopératives doivent s'efforcer de vendre au plus bas prix, ce qui permet une propagande facile, qui amène de nombreux acheteurs et, par l'augmentation du chiffre d'affaires réduit considérablement les frais généraux. La vente au meilleur marché possible c'est donc le principe commercial dont doivent s'inspirer dans leur propagande tous les coopérateurs révolutionnaires.

XII

Conclusion

La coopération constitue pour la classe ouvrière un moyen d'action qui doit lui donner des résultats importants dans toutes les circonstances de la lutte menée pour l'affranchissement du prolétariat. Pour réaliser ce but, il est absolument indispensable que l'action des Cercles de Coopérateurs révolutionnaires réussisse à intéresser la masse des travailleurs au mouvement coopératif. La tâche la plus immédiate de ces Cercles de Coopérateurs révolutionnaires c'est surtout d'amener au mouvement coopératif les travailleurs syndiqués. Ceux-ci ayant déjà compris la nécessité de se grouper pour se défendre dans leur rôle de producteur, il est plus facile de les amener à la lutte pour la défense de leurs intérêts de consommateurs car le capitalisme étend son exploitation dans tous les domaines.

Lorsque la masse des syndiqués aura compris l'utilité de l'action coopérative, les coopérateurs réformistes ne seront plus qu'une infime minorité dans cette organisation. Les travailleurs pour-

ront en reconquérir la direction et l'utiliser au seul profit de la classe ouvrière. Il est aussi nécessaire, pour les Cercles de Coopérateurs révolutionnaires de mener méthodiquement leur propagande contre la cherté de la vie, les impôts, cause de cette élévation du prix des denrées et pour amener progressivement à l'action coopérative les ménagères et les éléments des classes moyennes qui souffrent de cet état de choses. Ils doivent aussi prendre l'initiative de la constitution de comités de lutte contre la vie chère. Ceux-ci bien dirigés, menés par les coopérateurs révolutionnaires doivent servir d'antichambre pour adhérer à la coopérative et ensuite aux organisations de classe du prolétariat : syndicale et politique.

Cette action menée avec persévérance conduira à une forte extension du mouvement coopératif et à l'élimination de sa direction des petits bourgeois qui l'utilisent contre les intérêts de classe des travailleurs.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
I — Origine de la Coopération.....	3
II — Extension et Transformation du mouvement coopératif.....	4
III — Les Conséquences morales.....	6
IV — La Théorie coopératiste.....	8
V — La Neutralité coopérative.....	10
VI — La Coopération de Classe.....	12
VII — Avant la Révolution.....	13
VIII — Pendant la Révolution.....	14
IX — Après la Révolution.....	16
X — L'Organisation des Coopérateurs Révolutionnaires.....	18
XI — La Théorie du juste prix.....	20
XII — Conclusion.....	21

Constituez vos Cercles!

Partout, dans toutes vos coopés, constituez vos Cercles de Coopérateurs Révolutionnaires. :: ::

Pour tous renseignements, adressez-vous au siège de la Fédération Nationale, 49, Rue de Bretagne, PARIS (5^e). :: :: :: :: :: ::

EXTRAITS DES STATUTS

BUT

ART. 2. — La Fédération Nationale a pour but :

Le redressement et l'assainissement de la Coopération française au moyen de la Coopération révolutionnaire, lutte de classes, par opposition avec le Coopératisme dit de neutralité politique, imposé aux Coopératives de consommation.

ADHÉSIONS

ART. 3. — Seront acceptés tous les cercles constitués d'après le principe défini à l'article qui précède, ainsi que les dispositions statutaires qui suivent et les isolés qui n'auraient pas de cercles dans leur localité.

.....

ROLE DES CERCLES

ART. 5. — Les Cercles assurent :

1° La propagande coopérative, tant au point de vue recrutement qu'à celui de l'éducation des consommateurs pour en faire des coopérateurs révolutionnaires ;

2° L'étude des problèmes posés devant les Conseils d'Administration auxquels ils transmettent les suggestions et solutions qui leur paraissent devoir servir utilement la coopération ;

3° Les Cercles restent, en un mot, les organes essentiels de vigilance et de contrôle moral des Coopératives de consommation ;

4° Ils inspireront toutes les commissions statutaires nommées par les Assemblées générales.

Fédération Nationale
des Cercles de Coopérateurs révolutionnaires
49, Rue Bretagne, **PARIS (3^e)**, Archives 30-47

DÉCLARATION DE PRINCIPE

■■■■■

La coopération ne saurait être que l'une des formes de la lutte ouvrière et paysanne contre l'exploitation capitaliste.

Ce serait une dangereuse utopie de laisser croire qu'elle peut, par sa seule force, supprimer le régime de l'exploitation de l'homme par l'homme.

En effet, elle n'est pas par elle-même un but, mais un moyen efficace d'action, contre les forces du capitalisme, lorsqu'elle est utilisée par la classe ouvrière, de concert avec tous les éléments de combat du prolétariat.

La concentration capitaliste est parvenue à un stade de développement tel que, seule, une révolution prolétarienne, se saisissant de tous les moyens de production et d'échange, pourra effectuer la juste distribution du travail et des produits.

Cependant, pendant la période pré-révolutionnaire, l'organisation coopérative peut être d'une grosse utilité, car elle doit contribuer à la stabilisation des prix et elle permet aux militants ouvriers de se familiariser avec le fonctionnement des organismes de répartition.

La coopération doit apporter son aide pécuniaire dans la plus large mesure possible, aux batailles politiques et économiques engagées par les travailleurs pour leur émancipation.